

ABROGATION DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE 31-201 RELATIVE AU RÉGIME D'INSCRIPTION CANADIEN

Loi sur les valeurs mobilières
(L.R.Q., c.V-1.1, a. 274; 2006, c. 50)

1. L'Instruction générale 31-201 relative au régime d'inscription canadien est abrogée.